FRC 31277
Case
Frc
R0656

OPINION

DU MARQUIS

DE LAQUEUILLE,

DÉPUTÉ DE LA NOBLESSE

De la Sénéchaussée d'Auvergne,

Sur le Décret proposé par le comité de Constitution, le Lundi 19 Avril 1790 (1).

MESSIEURS,

LE projet de décret qui vient de vous être proposé, exige de ma part une discussion particulière, je suis porteur d'un mandat qui m'enjoint de me retirer au bout d'un an, de l'assem-

(1) La discussion a été fermée au moment où j'allois prendre la parole, quoique M. le Président ait bien voulu observer à l'assemblée que j'avois à l'instruire de mon mandat.

THE NEWBERRY
LIBRARY

blée des états-généraux. Je suis loin de vouloir lutter contre les préopinants, j'admire leurs éloquences et n'ai que le langage d'un soldat; j'ai entendu avec étonnement le projet de décret qui vous est soumis ; j'y ai vu, comme vous l'a fait remarquer le premier opinant, l'oubli de nos devoirs et l'abus de l'autorité qui nous a été confiée. Je le répète d'après lui, et d'après toute la France, nous ne sommes que des députés de bailliage, nous avons été convoqués par le roi, nous sommes responsables à lui et à nos commettans de l'usage que nous avons fait de nos pouvoirs, pourquoi avons-nous été appellés, et que nous a-t-on ordonné en nous constituans représentans de la nation, de réformer les abus, d'affermir l'autorité du roi, en écartant l'arbitraire des ministres, d'emeliorer les finances, de soulager le fardeau de l'impôt qui pesoit sur la classe indigeante du peuple, d'assurer la dette de l état, après en avoir écarté les intérêts usuraires: voilà notre mission. Qu'avons-nous fait ? Les députés des communes, assemblés illégalement au jeu de paume, se sont déclarés assemblée nationale, qui leur avoit permis de prendre ce titre ? N'étoient-ils pas convoqués pour des états-généraux? N'avoient-ils pas été envoyés pour former des états-généraux? Comment pou-

voient-ils se déclarer, au mépris de leurs sermens, assemblée constituante ? tandis qu'ils savoient bien qu'ils n'étoient, et ne sont encore, qu'une assemblée constituée ? mais non-seulement ils ont prévariqué en ce point essentiel, iis ont crus devoir se lier par un serment incroyable, aussi attentatoire à l'autorité de la nation qu'à celle du roi. Et l'on vient nous dire que nous sommes tous liés par ce serment, le comité a donc oublié qu'à cette époque, la moitié de ce qui compose aujourd'hui l'Assemblée Nationale, n'étoit pas réunie à celle qui existoit au jeu de paume, et je suis bien aise de trouver l'occasion de déclarer à cette assemblée, que je ne me serois jamais rendu coupable d'un pareil forfait, car c'en est un de manquer à la loi au Roi et à la nation. Je viens d'entendre le préopinant, (le comte de Mirabeau) déclarer que l'Assemblée Nationale avoit rendu à la France sa liberté, et lui avoit recouvré tous ses droits; cela n'est pas. C'est la Nation elle-même qui les a réclamés dans nos cahiers, et le roi qui les lui a accordé dans sa déclaration du 23 juin. C'est le même préopinant qui, pour couvrir l'oubli de toutes les loix, et le mépris de toutes les autorités, a cité ce bon mot de l'antiquité (lorsque l'on demandoit à Cicéron, s'il n'avoit pas enfreint

les loix, il répondit, (j'ai sauvé la république) et moi, je lui dirai vous l'avez perdue. Vous avez effrayé les peuples par des terreurs imaginaires ; vous avez employés tous les genres de séduction pour égarer vos concitoyens ; vous avez été parjure à vos mandats ; vous avez trahi la cause commune ? Quel bien avez-vous fait ?

Nous devions opérer le salut de l'état en faisant le bien du peule. Croyez-vous l'avoir opéré, en brisant la chaîne qui unissoit les citoyens François, en armant un million d'hommes dans le royaume ; en excitant partout à la sédition et à la révolte contre l'autorité légitime ? Prétendez-vous faire le bien, en refusant de déclarer que la religion catholique est la religion de l'état ? Qu'est-ce que c'est que ce décret ? Ou vous prétendez que le respect nous empêche de délibérer, que la religion de nos pères est, et sera toujours la nôtre ? Je suis attaché à cette religion par serment, par persuasion, par inclination, et elle fonde notre bonheur sur l'acquit de nos devoirs ? Espérez-vous avoir opéré le bien du peuple, en dépouillant les ministres de l'église, des biens qu'ils ne tenoient pas de la nation, mais de citoyens qui les avoient consacrés au culte de Dieu, et

au soulagement de l'humanité souffrante, au lieu d'accepter l'offre d'un emprunt de 400 millions, qui eut sauvé l'état. Croyez-vous avoir fait du bien aux habitans des campagnes, en leur ôtant leurs seigneurs, qui n'étoient attachés à ce titre que parce qu'il leur donnoit le droit de les traiter en père. Quant à moi, mes anciens vassaux seront toujours mes semblables. Quel bien avez-vous fait en supprimant ses droits honorifiques, qui ont diminué d'un tiers la valeur des biens du royaume; croyez-vous avoir fait une action louable, en attaquant et violant toutes les propriétés, en privant les peuples de ces magistrats qu'ils étoient accoutumés à respecter; dépositaires de nos loix, ils en étoient l'organe. N'avez-vous pas à vous reprocher les égaremens du peuple, et par conséquent son malheur? Lorsque vous vantez sans cesse une révolution qui a détruit l'ordre établi dans ce royaume pour la tranquillité du citoyen; lorsque vous applaudissez quand on ose vous dire que l'insurrection est le plus saint des devoirs, nous ne devions parler au peuple que le langage de la paix, de la soumission et de l'amour, l'on parle sans cesse de ses intérêts; s'en est-on vraiment occupé? Non, messieurs, nous les avons trahi au lieu de les avoir servi; si ces vérités avoient le

malheur de vous déplaire, songez que ce langage n'est permis qu'à celui qui, associé à vos travaux, ne veut pas partager le blâme de vos opérations. Il vous en abandonne toute la gloire si vous en retiriez. Daignez éclairer un cœur sensible, qui depuis qu'il existe, n'a respiré que pour le bonheur de son roi et de sa patrie, leur a consacré sa vie et sa fortune, qui s'étoit flatté, en arrivant aux états-généraux de voir réparer les maux de l'état, et ses concitoyens jouir d'un bonheur auquel il auroit contribué. Je ne vois au contraire que le plus vertueux et le meilleur des monarques abreuvé d'amertume, le peuple françois troublé et ruiné, le commerce détruit, le numéraire disparu, la confiance perdue, toutes les classes des citoyens craignant la dissolution de cette brillante monarchie.

Dans le projet du comité de constitution, on vous propose de défendre aux assemblées de département de remplacer la législature actuelle; on annonce que celle qui nous remplacera, n'aura pas le droit de rien changer dans la constitution que nous aurons établie, mais ne craignez vous pas qu'on ne vous compare aux tyrans de l'Asie, qui exigent l'obéissance servile à leurs loix, sans permettre une réclamation. L'histoire nous apprend que le

despotisme d'un seul a toujours été moins funeste que celui d'un sénat, que le despotisme de la multitude est le règne des passions et non celui de la raison ; soycz sûrs que l'on vous dira que vous avez oublié ce que vous deviez à ceux qui vous ont envoyés, la mission dont ils vous avoient chargés, l'on vous appellera des factieux qui, craignant le compte que vous aviez à rendre, avez détruit les provinces et les bailliages, pour n'avoir plus aucuns censeurs ; mais la nation entière sera votre juge, et le premier moment d'ivresse étant passé, elle verra l'abîme où vous l'avez plongé ; quant à moi, Messieurs, persuadé que ce n'est qu'à mon bailliage que je dois l'honneur d'être un des représentans de la nation, que la constitution, que j'étois chargé de réclamer étoit la même dans tous les cahiers, que c'étoit celle établie par nos pères, que l'assemblée nationale en a fait une diamétralement opposée, je déclare, que j'ai protesté contre tous ceux de vos décrets qui y sont contraires. Fidèle jusqu'à la fin de ma mission au serment que j'ai prononcé entre les mains de mes commettans, je ne croirai jamais que vous ayez le pouvoir de le délier ; et les opinions de la majorité de cette assemblée, sur ce lien sacré, qui nous unit à nos commettans, loin de me con-

314

vaincre, m'a paru contradictoire avec celui que vous exigiez pour une constitution contraire au vœu connu des bailliages. Ou vous faites cas des sermens, ou vous les méprisez? Si vous en faites cas, le seul qui nous lie est celui que nous avons prêté à ceux qui nous ont donné leur pouvoir. Comme ils m'ont ordonné de me retirer au bout d'un an, je serai exact à leur obéir; ils m'ont aussi expressement recommandé de faire autoriser par les états-généraux, une assemblée de la noblesse de la sénéchaussée d'Auvergne, pour leur rendre compte de ma conduite. Quelque étrange que puisse vous paroître cette demande, je n'aurai pas à me reprocher de ne l'avoir pas faite, en quittant le titre honorable de représentant de la nation; je rentrerai dans la classe de vos juges, j'y attendrai en silence et avec respect, la décision que la nation françoise portera sur vos travaux; si elle adopte votre constitution, j'en serai un des plus zélés défenseurs, et mon dernier soupir sera pour mon roi et pour ma patrie.

LAQUEUILLE.

De l'Imprimerie du POSTILLON, rue d'Argenteuil, n°. 87, 1790.